

SNUipp-FSU



Conférence de presse de rentrée

Jeudi 25 août 2011

**A la Caf  th  que
52 rue de l'H  tel de Ville
75004 PARIS**

SNUIPP-FSU – 128 Boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris
www.snuipp.fr

SOMMAIRE

POINTS D' ACTUALITE

Page 4	Les inégalités scolaires : un enjeu primaire dès la maternelle
Page 5	L'école primaire sous investie
Page 6	La rentrée 2011 : plus d'élèves, moins d'enseignants
page 8	Préparation de la rentrée 2012
Page 10	« Eclair » : l'éducation prioritaire dans le flou
Page 12	Rythmes scolaires : prendre toute la mesure des défis
Page 13	Evaluations nationales CE1 et CM2 : de quoi relativiser le satisfécit ministériel

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Page 15	Formation initiale : 2010/11 – année 1 : bilan des attentes des PES
Page 17	Formation initiale : 2011/12 – année 2 : Modalités de formation ; la nouvelle circulaire, son application à géométrie variable
Page 19	Evolution du nombre de places au concours
Page 20	Masters en alternance
Page 21	Formation continue des enseignants des écoles

EVS/ AED

Page 23	Toujours de la précarité dans les écoles
Page 24	Les dispositifs décryptés

ASH/ACCUEIL DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Page 27	Scolarisation des élèves en situation de handicap : une réponse de qualité pour chacun ?
Page 28	AVS : le bout du tunnel ?
Page 29	Lettre au ministre du 9 juin 2010 suite aux annonces du Président lors de la Conférence nationale du handicap
Page 30	AVS : Chiffres

FONCTIONNEMENT ET DIRECTION D'ECOLE

Page 32	Argent de l'école : en quête d'égalité
Page 33	Direction d'école : situation critique (multiplication des tâches, l'aide administrative, trop peu de temps de décharge
Page 35	Liste des tâches d'un(e) directeur(trice) d'école
Page 36	Lettre au ministre du 14 juin demandant des mesures d'urgences pour la direction d'école

LES CHIFFRES DE LA RENTREE

Page 38	Les élèves
Page 39	Les enseignants
Page 40	Les écoles

CARRIERE : salaires, revalorisation

Page 42	Salaires : les enseignants prennent des « coûts »
Page 43	Revalorisation : même métier même dignité ? Eléments chiffrés
Page 45	Les enseignants investissent dans leur métier !
Page 46	Evaluer les enseignants

ACTUALITES DU SNUIPP

Page 48	Droit à l'Education et solidarité internationale
Page 49	Université d'automne du SNUipp, 11ème !
Page 51	(<i>Fenêtres sur Cours</i>), le mensuel du SNUipp change de maquette !
Page 52	Jeunes enseignants : un site dédié
Page 53	Iphone : bientôt une application « SNUipp »
Page 54	« Une école, des élèves », un film pour débattre



Points d'actualité



Les inégalités scolaires

Un enjeu primaire dès la maternelle

En trente ans, l'école française a su accueillir de nouvelles populations, augmenter le nombre de bacheliers, donner aux élèves de nouvelles compétences. Ces progrès sont cependant tempérés par le fait que l'école butte désormais sur un noyau dur d'élèves en difficulté. Dans un système scolaire encore socialement inégalitaire, trop de jeunes pour la plupart d'origine populaire, se retrouvent en situation d'échec scolaire. Les « laissés pour compte de l'école » deviennent toujours plus vulnérables au chômage et aux exclusions.

C'est là un défi pour notre système éducatif.

Les inégalités sociales dans la réussite scolaire

Différentes études indiquent très clairement que la France est un des pays où les destins scolaires sont le plus fortement corrélés aux origines sociales et au statut culturel des familles : en 2008, 78,4 % des élèves provenant de catégories sociales favorisées ont obtenu un baccalauréat général, contre seulement 18 % des élèves d'origine sociale défavorisée.

Les résultats aux évaluations PISA 2009, rendus publics en décembre dernier révèlent que l'écart entre les scores des meilleurs et des moins bons élèves s'accroît tout comme la proportion d'élèves en difficulté. L'écart entre filles et garçons se creuse encore, en faveur des filles. De plus, le poids du milieu social, économique et culturel des parents reste plus déterminant qu'ailleurs sur la réussite des élèves. La France est, au sein de l'OCDE, le pays où l'écart de résultats entre les élèves de statuts favorisé et défavorisé est le plus important - de l'ordre du double de celui du Japon, du Canada, ou de la Finlande.

Les résultats des évaluations CM2 et CE1 montrent que le noyau dur des élèves en grande difficulté demeure. En français, ils sont toujours 7 % à avoir des acquis insuffisants aussi bien en CE1 qu'en CM2. En mathématique, ils sont 10 % en CE1 comme en CM2. Le problème de notre école reste entier. (page 13)



L'école primaire sous investie

Les comparaisons internationales

En consacrant environ 3,9 % de son produit intérieur brut (PIB) à ses établissements d'enseignement au niveau primaire et secondaire, la France se situe aujourd'hui globalement dans la moyenne des Etats membres de l'OCDE.

Toutefois, ce taux a diminué pendant la période récente, puisqu'il s'élevait à 4,5 % en 1995. En 2006, la France ne figurait plus qu'au 11ème rang de l'OCDE pour le financement de l'enseignement scolaire, tant public que privé, alors qu'elle occupait le 2ème rang en 1995.

La cour des comptes

Par rapport à la moyenne de l'OCDE, la France se situe à un niveau de dépenses annuelle par élève inférieure de 5 % pour l'école maternelle et de 15 % pour l'école primaire. Il est en revanche supérieur de 10 % pour le collège, et surtout de 26 % pour le lycée.

Le centre d'analyse stratégique

Selon le rapport remis en janvier au premier ministre, avec un taux d'encadrement de 5 enseignants pour 100 élèves, d'après les chiffres de 2007, la France occupe le dernier rang des pays classés... loin derrière le Portugal, la Grèce ou l'Espagne mais aussi la Suède, la Belgique ou l'Autriche, pays dans le nombre d'enseignant pour 100 élèves oscille entre 6 et 10.

La France dépense 5 370 euros pour un élève de primaire alors que la moyenne de l'OCDE est de 6 250 euros.



La rentrée 2011

Plus d'élèves, moins d'enseignants

•+ 8 300 élèves, - 8 967 enseignants.

Cette rentrée 2011 est marquée par tournant historique pour l'école primaire. La politique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite appliquée dans l'éducation, s'attaque aux enseignants devant des classes alors que plus d'élèves sont attendues. Les Inspecteurs d'académie ont utilisé les fiches ministérielles mises à leur disposition en mai 2010 * pour récupérer les emplois :

• 1 500 classes fermées.

Conséquence, le nombre d'élèves par classe va mécaniquement augmenter alors que **les classes françaises sont déjà plus chargées que dans les autres pays européens :**

- Nombre d'élèves par classe en France : 22,6
- Nombre d'élèves par classe, moyenne UE : 20,2

*Voir la fiche 1 : augmentation de la taille des classes dans le 1er degré**

•Près de 600 postes RASED en moins.

Les enseignants spécialisés dans l'aide aux élèves en difficultés (maîtres E, G et psychologues scolaires) sont passés à la trappe.

Au total, ce sont plus de 30 000 élèves qui seront privés de l' aide dont ils ont pourtant besoin. Où sont les priorités affichées de réduire l'échec scolaire et les inégalités de notre système éducatif mises en lumière par les résultats aux évaluations PISA ?

*Voir la fiche 4 : Sédentarisation des enseignants hors la classe **

•Près de 800 postes d'intervenants langues rabotés :

*Voir la fiche 5 : Réduction du nombre d'intervenants extérieurs assistants de langue et annexe **

•Près de 200 postes de maîtres formateurs et de conseillers pédagogiques supprimés.

Ces enseignants formateurs interviennent en formation initiale auprès des stagiaires et en formation continue auprès des enseignants titulaires. Avec la dégradation de l'offre de formation, ils ont fourni une variable d'ajustement pour les

Inspecteurs d'académie.

*Voir la fiche 4 : Sédentarisation des enseignants hors la classe **

•Près de 5 900 postes d'enseignants affectés sur des missions de remplacement et de soutien aux élèves en moins

Parmi eux, les 5 600 postes dit en « surnombre » par rapport au budget 2010.

*Voir la fiche 4 : Sédentarisation des enseignants hors la classe **

** Mai 2010 : le Ministre envoyait aux recteurs d'académie, un document interne qui cible les hypothèses pour « mobiliser les gisements d'efficience visant à respecter la contrainte du non remplacement d'un départ sur deux pour la période 2011/2013, sans dégrader les performances globales. » Voir les fiches ministérielles sur le site du SNUipp-FSU : <http://snuipp.fr/DOCUMENTS-DU-MINISTERE-Preparation>*



Préparation de la rentrée 2012

Pour le primaire, le Président de la République a promis, en juin dernier, qu'il ne procédera pas à de nouvelles suppressions nettes de classes en 2012. Dans le même temps, il confirmait le non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite. 14 000 suppressions sont programmées dans le budget 2012 pour l'Education. **Quel sera le sort réservé à l'école primaire ?**

Les recteurs et les IA devront encore s'appuyer sur le document ministériel interne envoyé en mai 2010. *

L'enseignement des langues vivantes

Il ne reste plus que 1 500 emplois d'assistants étrangers et d'intervenants extérieurs qui complètent et enrichissent l'enseignement des professeurs des écoles. Le ministère propose de continuer de supprimer ces emplois alors que la généralisation de l'enseignement des langues vivantes en CE1 n'est pas assurée partout et qu'une sensibilisation est demandée en maternelle à cette rentrée.

*Voir la fiche 5 : Réduction du nombre d'intervenants extérieurs assistants de langue et annexe **

Veut-on faire bénéficier à tous les élèves qui en ont besoin de l'intervention d'un RASED (réseau d'aide aux élèves en difficulté)?

Le ministère propose de ne recruter aucun maître « G » (rééducateur), aucun psychologue scolaire et un minimum de postes « E » (soutien aux difficultés d'apprentissage). Il cherche à assécher le nombre d'enseignants spécialisés et à diminuer le nombre de RASED.

*Voir la fiche 4 : Sédentarisation des enseignants hors la classe (1)**

Veut-on améliorer la formation professionnelle des enseignants?

La réforme de la formation initiale est marquée par un affaiblissement sans précédent de sa partie professionnelle. Le ministère considère par ailleurs la formation continue comme la « principale variable d'ajustement » et demande l'organisation de la formation continue en dehors du temps de travail ou pendant les vacances scolaires !

*Voir fiche 2 : réduction des moyens de remplacements**

La loi prévoit la possibilité d'une scolarisation des deux ans notamment dans les zones d'Education Prioritaire?

Le ministère demande une nouvelle baisse du nombre de places en maternelle en ne tenant pas compte du nombre de moins de trois ans y compris en Zone d'Education Prioritaire ! La scolarisation des enfants de deux ans est pourtant régie par l'article L.113-1 du code de l'éducation : « *L'accueil des enfants de moins de trois ans est assuré en priorité dans les écoles et classes maternelles situées dans un environnement social défavorisé : en zones urbaines, rurales ou de montagne, et, particulièrement, en éducation prioritaire, ainsi que dans les régions d'outre-mer.* »

*Voir la fiche 3: baisse de la scolarisation des enfants âgés de deux ans**

Le nombre d'enseignants est insuffisant pour effectuer les remplaçants d'enseignants en congé de maladie ou de maternité ?

Le ministre prévoit de faire appel à des vacataires non formés !

*Voir la fiche 2 : Réduction des besoins de remplacement**

Conséquences

Toutes ces hypothèses, si elles étaient vérifiées, se traduiraient par des milliers d'enseignants des écoles manquant devant les élèves aux rentrées 2011, 2012 et 2013.

Le SNUipp rappelle qu'il demande l'abandon du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part en retraite.

Enseignants, parents, élus et citoyens doivent pouvoir connaître les conséquences des décisions prises en matière budgétaire.

Le SNUipp demande au ministre de l'Education Nationale de rendre publiques les mesures envisagées : en effet l'école est le bien de tous et l'organisation de la rentrée 2012 doit s'effectuer dans la transparence.

** Mai 2010 : le Ministre envoyait aux recteurs d'académie, un document interne qui cible les hypothèses pour « mobiliser les gisements d'efficience visant à respecter la contrainte du non remplacement d'un départ sur deux pour la période 2011/2013, sans dégrader les performances globales. » Voir les fiches ministérielles sur le site du SNUipp-FSU : <http://snuipp.fr/DOCUMENTS-DU-MINISTERE-Preparation>*



« Eclair »

L'éducation prioritaire dans le flou

Les ECLAIR (Ecoles, Collèges et Lycées, pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) en quelques chiffres :

- 325 établissements ECLAIR: 297 collèges, 11 lycées et 17 lycées professionnels dont : 244 étaient des RAR (Réseau Ambition Réussite), 36 étaient des RRS (réseau de réussite scolaire), et 43 n'étaient pas en éducation prioritaire.
- 2186 écoles entrent dans le dispositif ECLAIR (liste des écoles: BO n°27 du 07 juillet 2011) <http://www.education.gouv.fr/cid56740/mene1100290a.html>
- 12 établissements RAR ne deviennent pas ECLAIR (RAR= Réseau Ambition Réussite)
- 815 établissements gardent le statut RRS (RRS= Réseau de Réussite Scolaire) soit plus de 4000 écoles

Les ECLAIR, historique:

Suite aux Etats généraux sur la sécurité à l'école, création d'un label CLAIR pour 105 établissements. La circulaire n°2010-096 du 07 juillet 2010 définit ce dispositif et annonce son extension pour la rentrée 2011.

Le label CLAIR est étendu aux écoles et devient ECLAIR dans la circulaire n°2011-071 du 2-5-2011 de rentrée 2011.

Les ECLAIR, nouveautés:

Ce nouveau label est accompagné de la création d'une nouvelle mission, celle de préfet des études mais qui semble réservé au second degré.

De nouveaux contrats d'objectifs définissant les priorités et les principaux leviers d'action devront être signés rapidement. *Ce sont ces nouveaux contrats qui permettront d'avoir des moyens supplémentaires.*

Les ECLAIR, des flous autour du dispositif :

- La mise en place de ce nouveau dispositif, sans autre circulaire, laisse beaucoup de flous qui demeurent après à la publication d'un vade mecum en juin.
- La suppression des RAR est annoncée pour cette rentrée. Que deviennent les 12 établissements RAR et les écoles concernées qui n'entrent pas dans le dispositif ECLAIR? Les recteurs doivent les prendre en charge mais de quelle manière?
- Que deviennent les secrétaires des comités exécutifs qui ne sont pas cités dans la circulaire de rentrée ni le vademecum?
- Les professeurs surnuméraires qui étaient pourtant pointés comme un levier de réussite par le dernier rapport sur les RAR ne sont pas cités non plus. Les suppressions massives de postes actuelles inquiètent quant à leur avenir.
- Si le dispositif Eclair peut rassurer sur le fait que le premier degré ne sera pas exclu de la politique d'éducation prioritaire, l'absence de moyens précis et les pistes d'expérimentation proposées montrent un manque d'ambition pour travailler à la réussite de tous les élèves.



Communiqué de presse

Rythmes scolaires : prendre toute la mesure des défis

Les dix propositions du comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires sont maintenant connues. Elles invitent à des bouleversements en profondeur dans l'organisation de tous les temps de l'École. Elles sonnent aussi comme un désaveu cinglant à la politique du passage en force et de la précipitation – semaine des quatre jours, aide personnalisée, nouveaux programmes – imposée en 2008 par Xavier Darcos.

Ces propositions présentées par le comité de pilotage font prévaloir une démarche globale inscrivant les évolutions dans un projet éducatif porteur de sens. Là, est la complexité où chaque pièce du puzzle a son importance et doit s'imbriquer harmonieusement aux autres. Là, aussi est le défi où le « débrouillez-vous » ne saurait tenir lieu de réponse. Il serait inacceptable que toute évolution se traduise par un alourdissement du temps et de la charge de travail des enseignants. Au contraire, pour être compris et mis en oeuvre, le changement doit être porteur d'amélioration des conditions d'exercice du métier notamment en donnant aux enseignants des temps de qualité pour enseigner, se concerter et travailler en équipe notamment. Il serait également impensable de faire peser sur les collectivités locales de nouvelles charges au risque d'accroître encore les inégalités territoriales en matière d'offre éducative.

De fait, la méthode que semble vouloir employer Luc Chatel interroge déjà. Annonçant dans un premier temps une large consultation associant organisations syndicales, associations de parents d'élèves, représentants des collectivités, il propose aujourd'hui d'avancer prioritairement sur la réduction des congés d'été et la pause méridienne. Finalement, ces deux propositions engagent le ministère à peu de frais sans prendre en compte toutes les dimensions du dossier. A l'évidence, le gouvernement ne veut pas se donner les moyens du « mieux d'école ». Il faudrait pour cela qu'il assume pleinement ses responsabilités et qu'il change de cap en matière de politique budgétaire et éducative.

Paris, le 5 juillet 2011



Evaluations nationales CE1 et CM2

De quoi relativiser le satisfécit ministériel

Les résultats montrent que les élèves les plus en difficulté ne progressent pas ou peu, relativisant le satisfécit du ministre sur la pertinence de sa politique éducative.

Evaluations CE1 en français	2009	2010	2011
insuffisant	9	8	7
fragile	18	17	14
bon	31	31	28
Très solide	44	44	51

Evaluations CE1 en mathématiques	2009	2010	2011
insuffisant	10	10	10
fragile	15	13	11
bon	28	30	27
Très solide	47	47	52

Evaluations CM2 en français	2009	2010	2011
insuffisant	7	7	7
fragile	18	20	19
bon	30	30	31
Très solide	45	43	43

Evaluations CM2 en mathématiques	2009	2010	2011
insuffisant	15	13	10
fragile	20	20	20
bon	30	32	32
Très solide	35	35	38



Formation des Enseignants



Formation initiale : 2010/11- Année 1

Les attentes des PES :

Enquêtes du SNUipp-FSU

En 2010/11, le SNUipp a suivi la mise en place de la nouvelle formation en menant deux enquêtes auprès des professeurs d'école stagiaires. 1 023 PES sur 7000 ont participé à la première enquête menée en novembre sur le début d'année « accompagnée ». 1 267 PES ont participé à la seconde enquête qui a permis de déterminer quelles étaient leurs attentes en matière de formation.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES ENQUÊTES :

- **93% ont plébiscité la période de période accompagnée.**

 - **8 PES sur 10 jugent leur préparation au métier insuffisante.**
- La charge de travail (58,4 %), le manque de préparation aux différents niveaux des classes en primaire (57,8 %) et des retours en formation insuffisants (37,4 %) sont les trois principales critiques formulées par les PES.
- Au final, plus d'en PES sur deux estime que le vécu réel de cette année de formation est plus difficile que l'idée qu'il s'en représentait.
- **Les PES vivent des situations de stages très contrastées. Ils préfèrent la stabilité à l'improvisation.**
- En classe depuis le mois de novembre, les PES sont confrontés à des situations très diverses. Contrairement aux indications de la circulaire du 25 février 2010, ils ont même parfois été affectés sur des classes de CP (32 %), de CM2 (36 %) ou au sein d'écoles en Education prioritaire (34 %).
- 55 % (contre 45 %) des PES jugent satisfaisantes les situations de mise en responsabilité.
- Toutefois, ils apprécient avant tout être nommés sur un même poste jusqu'à la fin de l'année (70,3 %) ou sur un remplacement long (57,1 %). Au contraire ils jugent négativement le fait d'effectuer des remplacements courts d'une ou deux journées (71,4 %). Les changements quotidiens et improvisés d'école sont destabilisants pour leur formation. Enfin, ils préfèrent à 64,5 % travailler selon un programme défini c'est à dire connaître à l'avance les classes où ils vont devoir exercer.

- **Les PES sont majoritairement insatisfaits des volumes et des contenus de formation**

- En stage dans les écoles, les PES sont soutenus grâce au fort engagement des tuteurs et des formateurs : 84 % des PES déclarent avoir reçu entre 3 et 5 visites de leur tuteur, d'un conseiller pédagogique, d'un autre maître formateur que son tuteur ou d'un professeur d'IUFM.
- Le tiers-temps de formation est jugé bien trop restreint : 78,7 % des PES déclarent que les retours en formation sont « plutôt insuffisants » (45,8 %) voire même « tout à fait insuffisants » (32,9 %).
- Les contenus de formation sont très incomplets. Ils n'arment pas suffisamment pour l'exercice du métier. Les questions didactiques (comment travailler le langage avec des petits de maternelle, comment mener une séance de lecture, d'orthographe, de sciences ...) et celles liées à la gestion de la classe (comment gérer l'hétérogénéité de la classe, comment mettre les élèves au travail ...) sont les manques prioritaires des stagiaires.
 - **Les PES plébiscitent des modalités d'entrée dans le métier privilégiant progressivité et alternance**
- Seuls, moins de 5 % d'entre eux désirent être en responsabilité dès le début de l'année. Très clairement, les PES ne souhaitent donc pas commencer l'année directement avec la charge d'une classe.
- 88 % des PES déclarent qu'une organisation alliant prise de fonction progressive et alternance serait plus formative :
 - soit de manière filée sur une semaine avec 3 jours en classe et une journée en formation toute l'année (24 %).
 - soit en formation filée progressive sur la semaine avec des journées de formation et des stages de pratique accompagnée pour finir seul en responsabilité (30 %).
 - soit selon une alternance avec des périodes de plusieurs semaines de classe puis des périodes de plusieurs semaines de formation (34 %).

Les enquêtes complètes sur le site du SNUipp :

<http://www.snuipp.fr/DOSSIER-DE-PRESSE-Les-professeurs>

http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/ENQUETE_PES_2_DOSSIER_DE_PRESSE.pdf



Formation initiale : 2011/2012 – Année 2

Modalités de formation

La nouvelle circulaire, son application à géométrie variable

- **La nouvelle circulaire : décryptage**

Contrairement à la rentrée 2010 où les stagiaires devaient être placés en surnombre auprès des maîtres formateurs, cette année, le ministère annonce qu'« *une très grande partie d'entre eux a ainsi bénéficié, dans le cadre de leur préparation au concours, de stages en situation de pratique accompagnée et/ou en responsabilité dans une école* ». Le ministre considère donc que les jeunes recrutés ont déjà été en partie formés et seraient aptes à enseigner très vite.

Un accueil de cinq jours doit être organisé avant la rentrée scolaire (donc avant la nomination en tant que fonctionnaire stagiaire).

La circulaire précise aussi qu'il faudra veiller **à un accompagnement plus important le premier mois et particulièrement la première semaine**. Elle préconise un système de binôme avec un titulaire remplaçant qui sera dans la classe quand le PES sera dans la classe du formateur par exemple.

D'autre part, comme l'an dernier, **chaque PES a droit, dans son année, à un tiers temps de formation**.

- **Sur le terrain, une application à géométrie variable**

Selon une enquête menée par le SNUipp-FSU auprès de 88 départements, c'est une application à géométrie variable, selon les situations départementales (en terme de remplacement notamment), qui est à l'ordre du jour.

Nombres de journées d'accueil

1 ou 2	3	4	5
01 - 06 - 19 - 22 - 23 - 29 - 36 - 39 - 47 - 50 - 63 - 71 - 92 - 973	24 - 25 - 59 - 69 - 70 - 82 - 83	05 - 13 - 26 - 34 - 38 - 42 - 44 - 48 - 51 - 54 - 58 - 60 - 66 - 68 - 73 - 74 - 75 - 85	07 - 10 - 12 - 15 - 16 - 17 - 21 - 27 - 28 - 30 - 31 - 37 - 41 - 45 - 46 - 52 - 53 - 62 - 67 - 72 - 76 - 77 - 78 - 79 - 81 - 84 - 86 - 88 - 89 - 93 - 95
14	7	18	31

Au moins 39 départements n'offriront pas les 5 jours d'accueil obligatoires.

Accompagnement de début d'année :

Pratique accompagnée 5 à 7 semaines	Seuls en classe dès la rentrée	Formation « filée » 3 jours classe 1 jour formation	Autre*	Pas de PES recrutés cette année
03 – 11 – 19 – 22 – 23 – 24 – 25 – 27 – 29 – 33 – 34 – 35 – 36 – 39 – 40 – 47 – 51 – 52 – 56 – 57 – 58 – 59 – 63 – 66 – 70 – 71 – 72 – 76 – 82 – 90	05 – 06 – 10 – 13 – 15 – 16 – 17 – 26 – 28 – 30 – 37 – 38 – 42 – 46 – 48 – 50 – 54 – 55 – 62 – 73 – 74 – 75 – 77 – 78 – 83 – 85 – 93	41 – 44 – 45 – 60 – 61 – 67 – 68 – 79 – 84 – 86 – 88	07 – 12 – 2A – 21 – 31 – 53 – 60 – 69 – 81 – 87 – 89 – 92 – 95 – 972 – 973	02 – 09 – 32 – 65 – 80
30	27	11	15	5

Sur 83 départements qui ont recruté des PES, 30 ont choisi, comme l'an dernier de les placer en pratique accompagnée dans la classe d'un maître formateur ou d'un maître d'accueil temporaire, 27 les placeront directement en responsabilité de classe, 11 ont préféré une formule filée : 3 jours de classe en pleine responsabilité et un jour de formation tout au long de l'année scolaire. Les autres formules envisagées s'approchant plus ou moins de l'une ou de l'autre solution : pratique accompagnée d'une ou deux semaines, semaines différenciées, un seul département (le 87) propose un début d'année en formation à l'IUFM.

Tiers temps de formation (12 semaines selon la circulaire):

12 semaines	moins de 12 semaines	Pas d'information
01 - 05 - 06 - 07 - 10 - 11 - 12 – 13 - 15 - 16 - 17 - 19 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 28 - 29 - 31 – 33 - 34 - 40 - 41 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 51 - 52 - 53 - 56 – 57 - 58 - 63 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 72 - 79 - 81 - 83 - 84 – 86 - 87 - 88 - 89 - 93 - 972 - 973	26 - 27 - 30 - 35 - 42 - 60 - 73 – 74 - 75 - 82 - 85 - 92 - 95	03 - 2A - 36 - 37 - 38 - 39 - 50 - 54 - 55 - 59 - 61 - 62 - 71 - 76 - 77 - 78 - 90
53	13	17

Au moins un tiers des départements n'offriront pas le temps de formation initiale réglementaire !

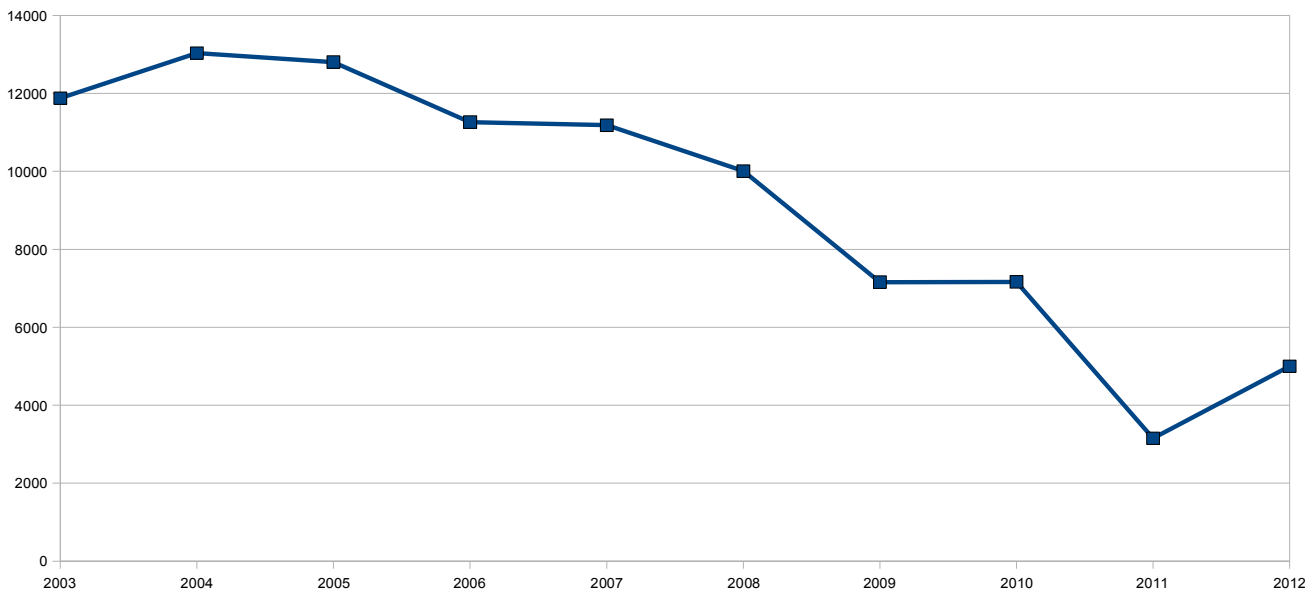
Au delà des éventuels arrangements (inclusion des animations pédagogiques offertes à tous les enseignants, des visites des formateurs, de quelques offres de téléformation, ce qui est le plus à craindre est le manque de remplaçants attendu qui obligera éventuellement les Inspecteurs d'Académie à rogner sur ce temps de formation initiale.



Evolution du nombre de places au concours

année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
postes au concours	11880	13037	12805	11267	11187	10010	7158	7165	3154	5000

évolution du nombre de postes aux concours





Masters en alternance

Le principe des masters en alternance « éducation et formation », mis en place suite à la réforme du recrutement et de la formation des maîtres, est de mettre les étudiants en responsabilité de classe une journée par semaine (complément de service des directeurs déchargés notamment), les 4 autres journées étant réservées à la préparation effective du master dans les composantes des universités que sont les IUFM.

Il s'agit, pratiquement, de **doubler le temps de stage en le filant** (1 journée par semaine plutôt que 3 à 5 semaines « groupées »). Dans la majorité des cas, la maquette du master est la même que pour les étudiants suivant un parcours ordinaire.

À notre connaissance, **12 IUFM sont concernés** : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Créteil, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris, Rouen, Strasbourg, Versailles.

Plus de **812 étudiants sont concernés**, y compris dans des départements qui ne recrutent pas cette année 2011 : cela représente pour le ministère une économie de 200 postes de compléments de service .

Quelques exemples :

Amiens	30 places pour des M2 ¹
Lyon	30 places pour des M2
Aix-Marseille :	55 places pour des M2.
Montpellier :	52 places réservées aux M1 ² (450 heures de formation contre 900 en master traditionnel).
Rouen :	réservé aux M1 ²
Nantes :	réservé aux M2 admissibles.
Strasbourg :	75 places pour des M2
Bordeaux :	95 places pour des M2
Besançon :	120 places pour des M2
Versailles :	130 places pour des M1
Paris :	30 places réservées à des M2 ayant fait leur M1 à Paris

À noter un « **diplôme d'université** »³ préparé par l'IUFM de Lyon avec travail à mi-temps dans les écoles (pour le 69 et le 01) ou quart temps (42) pour un salaire de 612,81 € par mois. Ce DU étant réservé aux étudiants admis au master en 2011 même ayant échoué au concours.

¹ Étudiant en seconde année de master

² Étudiant en première année de master

³ Diplôme spécifique à une université, qui n'a pas de valeur nationale et dont les frais d'inscription sont libres.



Formation continue des enseignants des écoles

Sacrifiée par le budget !

La formation continue des enseignants a des objectifs divers : approfondir ou actualiser des connaissances, faire progresser les enseignants dans des compétences professionnelles. Il peut aussi s'agir une formation plus « institutionnelle » (formation à la direction d'école par exemple). Depuis quelques années, l'objectif essentiel est l'accompagnement des réformes. Un rapport de l'Inspection générale déplore cet état de fait.

Le volume de formation continue offert aux enseignants est très dépendant des moyens de remplacement notamment pour les stages longs.

Depuis 2010, la réforme dite de « masterisation » a vu disparaître les stages en responsabilité des professeurs stagiaires qui permettaient d'assurer la grande partie des remplacements des stages longs des enseignants titulaires. Les stages en responsabilité offerts aux étudiants en master 2 admissibles au concours ne permettent pas de couvrir un nombre suffisant de départs en stage pour les titulaires. D'autre part, le nombre de titulaires remplaçants étant en forte baisse (effet colatéral des fermetures de postes), ils sont affectés essentiellement sur des congés maladie et très peu sur des brigades de Formation continue.

Faute de possibilités de remplacement, les Inspecteurs d'Académie ont réduit drastiquement les offres de départs en stage, empêchant ainsi la formation continue, pourtant nécessaire, des enseignants des écoles.

Offre des stages de formation continue que les enseignants peuvent demander en fonction de leurs besoins pour approfondir ou actualiser leurs connaissances (enquête SNUipp)

département	Nombre de jours en 2009/10	Nombre de jours en 2010/11
08	1668	540 (-67,7%)
11	1272	1148 (-10%)
15	2339	233 (-90%)
25	2531	2408 (-5%)
27	2169	1289 (-41%)
39	2365	2055 (-13%)
47	180	65 (-64%)
51	1661	891 (-46%)
59	426	0 (uniquement des stages dont les thématiques concernent des publics « désignés »)
67	6695	4886 (-27%)
72	1276	160 (-87,5%)
80	4918	960 (- 80%)
87	77	73 (-5%)
92	18222	10444 (-43%)



EVS/AED



EVS/AED

Toujours et encore de la précarité dans les écoles

Dans l'Education nationale, deux catégories de personnels sont embauchés sous contrats précaires par le Ministère : les Assistants d'Éducation (AED) et les Emplois de Vie Scolaire (EVS).

Assistants d'Éducation (AED)

Ce sont des contrats de droit public, pour remplir des missions d'assistance à la vie scolaire (collective - dans une classe d'inclusion scolaire par exemple - ou individuelle - pour accompagner un élève qui bénéficie d'une mesure de compensation). Ces personnels sont de plus en plus souvent affectés dans le second degré et remplacés dans les écoles par des personnels en contrat aidé. (voir page 28)

Emplois de Vie Scolaire (EVS)

Sur la base de contrats aidés (39 500 pour l'année 2010/2011), ils sont censés constituer une première étape d'un parcours de retour à l'emploi, ils s'adressent aux personnes rencontrant les plus grandes difficultés d'insertion. Ces contrats ont pour objet de faire bénéficier leurs titulaires d'une expérience professionnelle, d'une formation en vue de leur permettre de retrouver un emploi de droit commun dans le secteur privé ou public.

Leurs missions : Les EVS se consacrent essentiellement à l'accompagnement des élèves handicapés. L'affichage gouvernemental sur la volonté de développer la scolarisation des élèves porteurs de handicap a considérablement réduit les emplois d'aide administrative à la direction d'école (voir page « Direction d'école » 33).

De nombreux non-renouvellement d'EVS : Si le nombre global d'EVS à cette rentrée sera équivalent à celui de l'an dernier, de nombreux personnels ne seront pourtant plus présents dans les écoles. La diminution de la durée possible des contrats, le financement des emplois aidés restant à charge de l'éducation nationale passant de 10% à 30%... ont comme conséquence d'organiser une rotation des personnels sur les postes disponibles. Tous les personnels EVS dont le contrat se terminait le 30 juin et pouvait encore être renouvelé sont actuellement au chômage. Au mieux, ils ont reçu la promesse verbale d'être réembauchés à la rentrée. Un gâchis humain pour ces personnels en grande précarité et pour les écoles.

Non respect de l'obligation de formation professionnelle par le ministère: Le ministère de l'éducation nationale ne remplit globalement pas son obligation de formation et de soutien aux projets professionnels des EVS en emplois aidés, dérogeant ainsi aux conventions individuelles qui fondent ces contrats de travail.

Le SNUipp-FSU a décidé de développer et de soutenir toutes les démarches de saisine des conseils de prudhommes pour défaut de formation de la part de l'Etat employeur. Des victoires ont pu être enregistrées (Angers, Nevers...) et le mois de juin a été l'occasion de nombreux dépôts collectifs de recours.

D'une façon générale, le SNUipp-FSU dénonce le recours à la précarité alors que l'école devrait bénéficier de personnels formés, avec un vrai métier, un vrai statut et de véritables perspectives d'avenir. C'est pourquoi il considère les réponses du gouvernement insuffisantes, partielles et limitées.



Dispositifs

Contrats aidés et assistants d'éducation dans les écoles

	Emplois de Vie Scolaire	Assistants d'éducation
	Contrat Unique d'Insertion	
Nombre de contrats	48300 contrats pour l'année 2011/12 dont -AVS-i : 28400 -Aide à la direction d'école : 19400	Environ 14 466 contrats (année 2010/11) dont AVS-i : 9000 AVS-co : 2166 Assistants pédagogiques dans les Réseaux Ambition réussite (1er et 2 nd degré) : 3300
Bénéficiaires	Le CAE-CUI s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.	Titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme de niveau IV au minimum
Statut	Contrats aidés (de droit privé) issus, à l'origine, de la loi Borloo du 26 juillet 2005 (loi de cohésion sociale)	Contrats de droit public en CDD
Recrutement	Subordonné à la signature tripartite d'une convention entre l'employeur, le bénéficiaire et le Conseil Général ou Pôle Emploi.	Faire acte de candidature auprès du rectorat. Commission chargée de l'embauche en fonction des priorités académiques ou départementales.
Durée	Dans le cadre d'un CDD, le contrat est conclu pour une durée minimale de 6 mois et renouvelable dans la limite d'une durée totale de 24 mois. Possibilité de prolongation jusqu'à 60 mois pour les + de 50 ans et travailleurs handicapés.	Contrat initial de 1an minimum à 3 ans maximum. Renouvelable jusqu'à 6 années maximum.
Salaires	SMIC horaire (9 € brut au 1/01/11)	Rémunération au prorata du temps travaillé, calculée par référence à l'indice brut 267 de la fonction publique
Temps de travail	Durée hebdomadaire minimale de 20 heures	Durée annuelle de 1600 heures à répartir sur une période de 39 à 45 semaines

Formation	<p>La convention individuelle fixe les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel de la personne sans emploi recrutée dans le cadre d'un CUI-CAE et prévoit des actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation de son projet professionnel.</p> <p>L'État peut contribuer au financement des actions de formation professionnelle et de VAE prévues dans la convention.</p> <p>Les actions de formation peuvent être menées pendant le temps de travail ou en dehors de celui-ci.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation d'adaptation à l'emploi incluse dans le temps de service - Crédit d'heures permettant de disposer du temps nécessaire à une formation universitaire ou professionnelle (sur projet personnel) dans la limite de 200 heures annuelles pour un contrat à temps plein
	<p>Pour les AVS (accompagnement des élèves en situation de handicap), module de formation annuelle de 60 heures assurées par l'Education Nationale.</p>	
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Tâches administratives (y compris auprès des directeurs-trices d'école). - Tâches documentaires. - Diffusion des nouvelles technologies de l'information. - Encadrement des sorties. - Encadrement des animations sportives ou culturelles. - Accueil, surveillance des élèves. - Accueil des élèves handicapés en intégration. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement et surveillance des élèves pendant et en dehors du temps scolaire. - Animation de la BCD. - Accès aux nouvelles technologies - Aide à l'étude. - Aide à l'animation et à l'encadrement des activités culturelles, artistiques et sportives. - Aide aux dispositifs collectifs d'intégration des élèves handicapés. - ...
	<p><i>Dans les écoles, les missions des EVS sont essentiellement consacrées à l'accompagnement des élèves porteurs de handicap et, de plus en plus marginalement faute de recrutement nécessaire, à l'aide administrative à la direction d'école</i></p>	<p><i>Dans les écoles, les assistants d'éducation sont recrutés presque exclusivement sur des missions d'AVS (auxiliaires de vie scolaire)</i></p>



ASH

Accueil des élèves

en situation de

handicap



Scolarisation des élèves en situation de handicap

Apporter une réponse de qualité à chacun

Depuis plus de 10 ans, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés à l'école ne cesse de progresser. Opérée bien avant la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005, cette évolution témoigne de l'engagement des associations et des familles, mais aussi des enseignants qui, la plupart du temps, n'ont pas reçu de formation spécifique ni d'aides particulières.

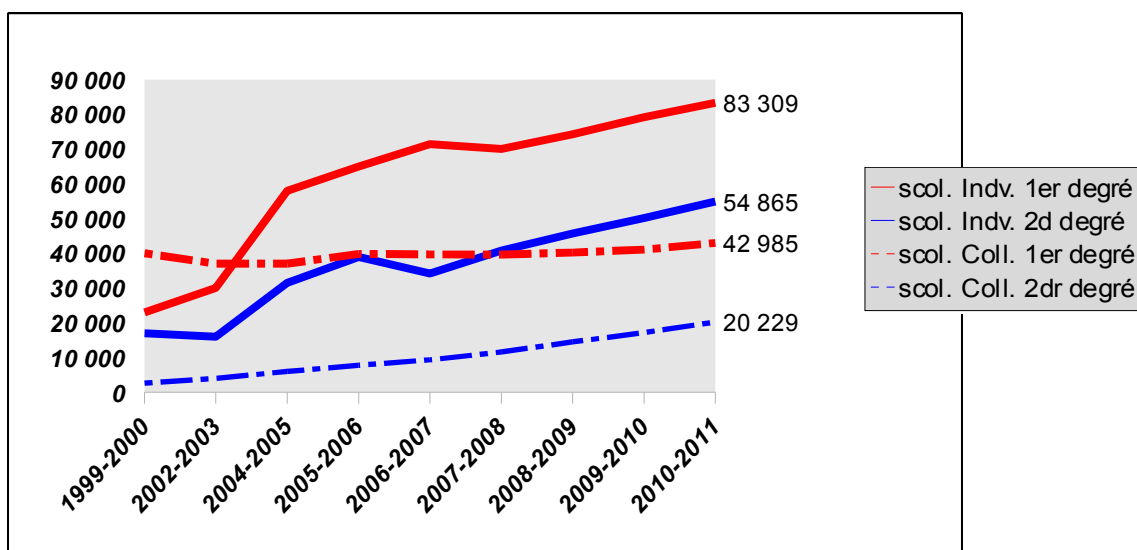
Si, depuis, des aides ont été apportées, essentiellement grâce au dispositif des AVS (voir fiche « AVS »), elles ne sont pas assez nombreuses, et parfois inadaptées.

Selon une enquête sur le métier d'enseignant réalisée auprès de plus de 6000 enseignants et publiée par le SNUipp en mai 2011, la scolarisation des élèves en situation de handicap est citée comme une des premières sources de difficultés rencontrées en classe pour 63 % d'entre eux, juste avant l'hétérogénéité des classes (60 %). Les enseignants, qui restent globalement favorables à ce principe, imputent ces difficultés à des effectifs trop chargés, au manque de formation initiale et continue, au manque de temps et à des moyens insuffisants et inadaptés.

Dans les faits, la coopération avec les établissements et services spécialisés, pourtant jugée indispensable par les principaux acteurs du handicap, peine à se mettre en place malgré la parution d'un décret spécifique en 2009. De plus, la mise à mal des RASED, la pénurie de médecins scolaires, le manque d'enseignants spécifiquement formés (40 % des enseignants exerçant dans les classes et unités pour l'inclusion scolaire n'ont pas reçu de formation spécialisée), l'absence de ressources immédiatement mobilisables obère fortement la qualité de la scolarisation des jeunes en situation de handicap.

Il est pourtant indispensable d'apporter, au-delà des chiffres, un accompagnement de qualité et une réponse aux besoins particuliers de chaque élève.

L'évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap (source MEN DEP - DEGESCO)





AVS : le bout du tunnel ?

Depuis plus de 20 ans, les Auxiliaires de Vie Scolaire exercent une mission essentielle pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. En témoigne l'augmentation constante du nombre d'élèves scolarisés.

Ce développement s'est cependant heurté à deux problématiques majeures : la précarité des statuts et les difficultés de recrutement.

Depuis leur création, les AVS ont été recrutés par le biais de dispositifs divers dont le point commun reste la précarité : volontaires du service national, emplois-jeunes, assistants d'éducation, contrats aidés (CAE, CAV, CUI)..., sans jamais déboucher sur un véritable métier. D'où un « turn over » important, une perte de compétences et des ruptures dans l'accompagnement, dénoncés par les familles, leurs associations, les AVS et les enseignants. Un dispositif de reprise des AVS arrivant au terme de leurs contrats, par des associations, mis en place à la rentrée 2009, n'a rencontré qu'un succès très limité (une centaine de personnels repris sur plusieurs milliers concernés).

Le recrutement des AVS peine aussi à suivre l'augmentation des besoins d'accompagnement, et chaque rentrée scolaire a vu son lot d'élèves pour lesquels aucune solution n'avait pu être trouvée. De fait, le nombre de personnels s'est stabilisé entre 2008 et 2010, autour de 22 000 ETP (équivalents temps-pleins), plus de la moitié étant sous contrat aidé. Pour répondre à la demande, la grande majorité des AVS accompagne plusieurs élèves, parfois pour quelques heures par semaine seulement.

En 2010-2011, deux missions parallèles, l'une menée par le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), l'autre par le sénateur Paul Blanc, ont avancé des propositions convergentes.

Le gouvernement, à l'issue de la conférence nationale du handicap de juin dernier, a fait un certain nombre d'annonces :

- Développement d'outils d'aide à l'évaluation des besoins d'accompagnement.
- Remplacement progressif des contrats aidés par des assistants d'éducation, recrutés pour trois ans renouvelables une fois, à hauteur de 2000 dès cette rentrée, 2300 l'année suivante.
- Ces nouveaux « auxiliaires de scolarisation » pourront intervenir au sein de « pôles ressources, en tant qu'AVS « collectif » (c'est-à-dire non rattachés exclusivement à un élève).
- Renforcement de la formation des AVS.
- Amélioration des conditions financières pour les associations engagées dans le dispositif de reprise des AVS en fin de contrat.

Si ces mesures vont en partie dans le bon sens, notamment en abandonnant le recours aux contrats aidés, elles ne sont pas de nature à régler durablement le problème. En particulier, la création d'un véritable métier est encore une fois remise à plus tard.

De plus, le rapport du Sénateur Paul Blanc, comme celui du CNCPH, insistent sur le développement de la formation des enseignants, et le renforcement des autres dispositifs d'accompagnement des élèves (RASED, établissements et services spécialisés, médecine scolaire...). Les récentes suppressions de postes ne vont pas, c'est le moins qu'on puisse dire, dans ce sens !



Paris, le 9 juin 2011

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Luc CHATEL

Ministre de l'Éducation Nationale, de la
Jeunesse et de la Vie Associative
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Lors de la 2ème conférence nationale du handicap, vous avez annoncé trois axes prioritaires pour la scolarisation des élèves en situation de handicap reprenant les préconisations contenues dans le rapport du sénateur Paul Blanc : attribution des AVS par la MDPH, statut des personnels accompagnants, formation des personnels.

Le président de la République a confirmé cette orientation, en annonçant la mise en oeuvre de ces mesures dès la rentrée 2011.

Le SNUipp-FSU s'est engagé, dès sa création, pour le développement et l'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les propositions du rapport répondent en partie aux préoccupations que nous avons maintes fois exprimées, aux côtés des associations de parents et de personnes handicapées. En particulier, nous pensons que l'abandon du recours aux contrats aidés pour les AVS, l'amélioration de la formation des accompagnants et celle des enseignants, la meilleure collaboration entre les établissements spécialisés et l'école ordinaire, le développement des AVS collectifs au sein des classes ordinaires constituent des évolutions incontournables et attendues.

Cependant, ces mesures ne doivent pas être le prétexte à des transferts de moyens voire des désengagements. En tout état de cause cela ne doit pas se traduire par une diminution des aides apportées aux élèves.

Compte tenu des échéances et de l'importance de ce sujet, nous souhaitons que ces orientations se concrétisent le plus rapidement possible. A cet effet, nous demandons qu'une large concertation soit organisée avec tous les acteurs concernés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

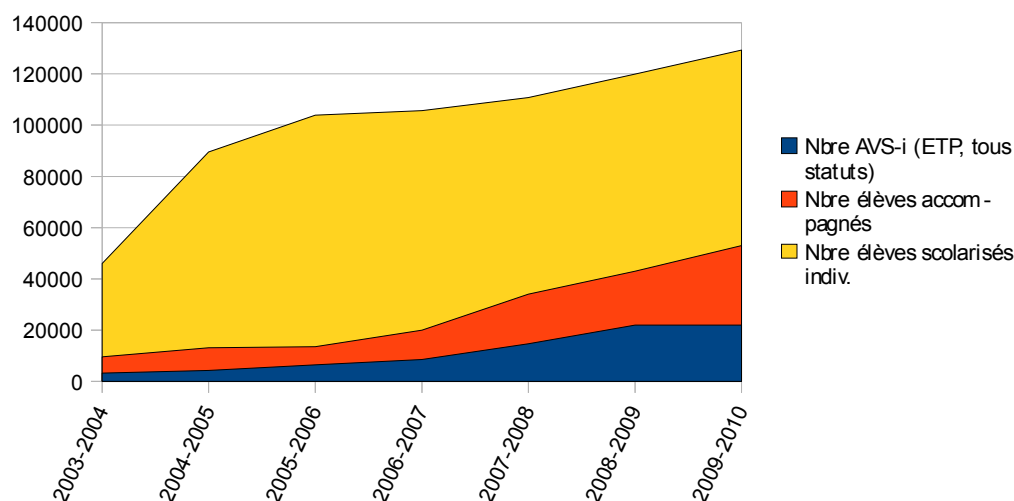
Sébastien SIHR

**SNUIPP-FSU – 128 boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris. Tél : 01 44 08 69 30.
Fax : 01 44 08 69 40.
www.snuipp.fr**

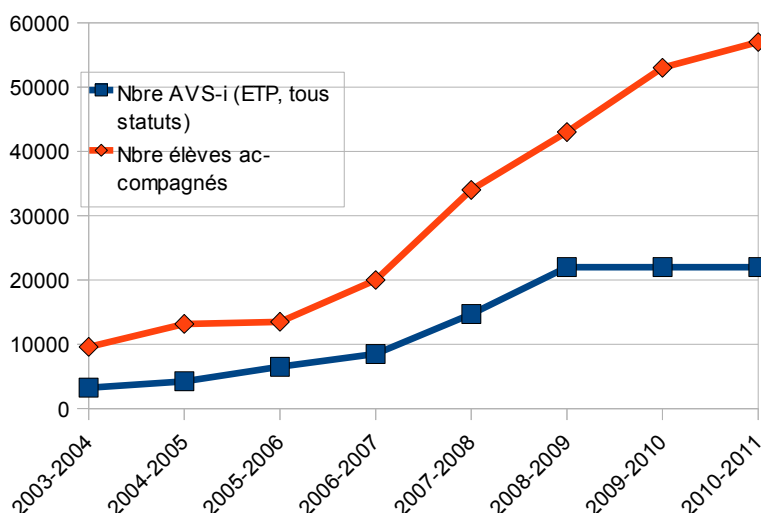
Annexe : chiffres AVS

Evolution comparée Nb AVS-i / Nb élèves en situation de handicap

Le pourcentage d'élèves accompagnés est passé de 12,3 % en 2005-2006, à 28,5 % en 2009-2010. Depuis 2007 cependant, cette évolution est parallèle à celle du nombre d'élèves scolarisés.



évolution comparée Nb AVS-i / NB élèves accompagnés



La hausse constante du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés, associée à la mise en extinction des aides-éducateurs a amené très vite une saturation du dispositif, conduisant l'Education nationale à recourir, une nouvelle fois, aux emplois aidés à partir de 2005. En 2010, près de 33 500 personnels assuraient ces fonctions (22 000 en ETP), une majorité étant sous contrat aidé (10700 EVS contre 9700 assistants d'éducation). Ils accompagnaient 57 000 élèves.



Fonctionnement et direction d'école



Argent de l'école : En quête d'égalité

L'enquête menée conjointement par le SNUipp, l'ANDEV et l'Association des Maires Ruraux de France sera rendue publique fin septembre 2011.

Des inégalités entre les écoles ? C'est ce que pointait déjà un rapport de la Cour des comptes en 2006 ¹.

La place de l'éducation dans les politiques municipales est devenue incontournable. Elle est même, comme le révèle la dernière enquête de l'ANDEV et de l'AMF ², un axe majeur de leur action dans les années à venir.

Aux dépenses obligatoires exigées des communes (entretien des bâtiments scolaires, acquisition, entretien et renouvellement du mobilier scolaire et du matériel d'enseignement) se sont adjointes de nouvelles dépenses dans le domaine de l'action éducative locale (temps périscolaire, restauration scolaire, ...).

De plus, depuis de nombreuses années, l'évolution des connaissances, des supports et des méthodes d'enseignement exige de nouveaux financements : les nouvelles technologies, les intervenants extérieurs, les sorties et visites pédagogiques n'existaient pas à l'époque où ont été promulguées les lois qui régissent l'obligation de financement des écoles par les communes. Des pans entiers du financement de l'activité pédagogique d'une classe viennent s'ajouter aux obligations antérieures. L'état prescrit souvent. Mais que faut-il pour que ces obligations soient remplies ? Qui doit en supporter la charge ? Qui doit financer l'abonnement internet ? L'achat et l'entretien des ordinateurs ? Les intervenants en arts ? Le déplacement au musée ? La classe transplantée ?

Le ministère de l'éducation nationale n'a pas toujours la même attitude : ainsi du plan "écoles numériques rurales" assuré par le ministère ou de l'invitation aux sorties scolaires qui incombent de fait le plus souvent aux communes ou aux parents.

Avec ce questionnaire adressé aux écoles et aux mairies, le SNUipp, l'ANDEV et l'AMRF se proposent d'établir une nouvelle photographie des moyens et des financements dont disposent les écoles primaires.

Les principes d'égalité et de gratuité de l'école sont-ils menacés ? Quels sont les niveaux de ces inégalités ? Quelles sont leurs natures ?

Les responsabilités en matière de financement éducatif sont-elles suffisamment clarifiées ? Si non, qui doit alors financer ces dépenses ? L'Etat doit-il s'engager dans le cadre des dotations à aider chaque commune à répondre aux besoins ? Comment garantir alors un renforcement des moyens aux communes pour qu'elles assurent au mieux leurs missions et obligations en matière éducative ?

Faut-il définir un cahier des charges national ou un "kit de base" à fournir aux élèves ?

¹. Les communes et l'école de la République – rapport de la cour des comptes – 2006

². Les maires et l'éducation – enquête sur les projets, les actions et les partenariats pour 2008-2014

Questionnaire en ligne :

<http://www.snuipp.fr/Argent-de-l-ecole-en-quete-d,10448>



DIRECTION DE L'ÉCOLE

Situation critique !

Des tâches à géométrie variable !

Les tâches et responsabilités incombant aux directeurs et directrices d'écoles viennent d'être mises à jour par le SNUipp-FSU. La multitude des registres utilisés en est la principale caractéristique : **pilotage, médiation, administration, gestion, coordination, animation...**, soit une activité professionnelle d'une grande polyvalence, à l'image du métier d'enseignant du premier degré. Ces dernières années, ce travail s'est complexifié et intensifié. (page 35)



L'aide administrative ... en voie de disparition ?

En cette rentrée, la coupe est pleine : l'aide administrative occupée par des personnels précaires (EVS) en contrat Unique d'insertion n'est plus renouvelée dans les départements. Nous estimons à plus de **6 000 le nombre d'écoles qui ont perdu leur assistance administrative**. Toute l'année passée, nous avons interpellé le ministre puis le premier ministre sur le sujet.

A l'évidence, ni les 20 millions d'euros transférés au budget 2011, ni les 16 millions débloqués par Nicolas Sarkozy concernant les contrats aidés ne permettront le retour dans toutes les écoles de l'assistance administrative perdue. Cette situation nuit au bon fonctionnement de l'école. Elle illustre que l'aide administrative ne peut se satisfaire de contrats précaires tels que le protocole de 2006 sur la direction d'école l'a institué. Le SNUipp-FSU exige que toutes les directrices et tous les directeurs d'école puissent bénéficier d'une aide administrative pérenne et statutaire.

Direction d'école : du temps ? Pas tant que ça !

Environ 75% des directions d'écoles n'ont au mieux qu'une journée de décharge hebdomadaire ou... rien du tout !

- Un quart des 48 975 écoles publiques bénéficie d'une décharge totale (écoles élémentaires de 14 classes ou plus et écoles maternelles de 13 classes ou plus) ou d'une demi-décharge (écoles élémentaires de 10 à 13 classes et maternelles de 9 à 12 classes).
- Un tiers des écoles (élémentaires de 4 à 9 classes et maternelles de 4 à 8 classes) bénéficie d'un quart de décharge.
- Près de 40 % des écoles ne peuvent prétendre qu'à 2 jours par an, sous réserve des moyens de remplacement disponibles.

	Décharge totale	½ décharge (2 jours hebdo)	¼ de décharge (36 jours/an)	Pas de décharge
Ecoles maternelles	+ de 12 classes	de 9 à 12 classes	de 4 à 8 classes	moins de 4 classes
Ecoles élémentaires	+ de 13 classes	de 10 à 13 classes	de 4 à 9 classes	moins de 4 classes

Les tâches et missions du directeur / de la directrice d'école

Administration et gestion

- Connaître et utiliser les outils de gestion et de communication
- Observer la fréquentation scolaire, signaler les absences
- Procéder aux inscriptions, délivrer des certificats de scolarité, de médiation
- Organiser un dossier numérique, communiquer avec le médiateur scolaire, les enseignants scolaires
- Faire respecter les règles en vigueur (fréquentation, transports, accidents, sécurité, finances, droit à l'image, sorties, événements...)
- Gérer l'usage des locaux avec la commune, faire respecter les conventions
- Faire respecter les règles de vie de l'école (horaires, utilisation des espaces communs, mutualisation du matériel...)
- Assurer les démarches, matériel pédagogique, électricité, papier...)
- Faire des démarches d'adhésions
- Assurer la sécurité des personnes et des biens
- Organiser les surveillances
- Déposer les autorisations de sortie
- Assurer les amis en vacances
- Vérifier les assurances des élèves
- Tenue de l'ensemble des registres (régler en amont)
- Signaler les changements, assurer le passage du nouveau directeur
- Communiquer de sécurité
- Procéder aux exercices incendie, de confinement
- Mettre en œuvre les PMS, imiter la rédaction du document sur la hygiène et sécurité
- Rédiger des cahiers divers (invitations, informations, communications de presse, sollicitations, signalements, ven'amus...)
- Assurer la destination de partenaires divers (institutions, municipalités, parents, élus...)

Administration et médiation

- Écouter, organiser, négocier la communication entre les personnels, avec l'institution, avec les familles, avec les partenaires...)
- Arguer sur le dialogue avec les familles dans le cadre de situations particulières (abséisme, résultats scolaires, absences...)
- Argumenter, présenter, rendre compte des réunions de conseil d'école, de parents de cycle, d'équipes éducatives, de suivi de scolarité...)
- Assurer le suivi des décisions des différentes instances
- Être à l'écoute, discuter, pour les parents, les amis, les élèves
- Organiser les moments de médiation / école élémentaire
- Organiser les relations école - famille - collège
- Préparer la réunion de rentrée et discuter les modalités
- Organiser l'élaboration et la mise en œuvre du projet de cycle, le mettre en cohérence avec les projets éducatifs locaux, les projets impliquant des associations
- Gérer les conflits, les situations conflictuelles
- Organiser les relations avec les médias
- Accueillir les nouveaux enseignants
- Organiser les sorties scolaires (transport, financement, projet, accompagnement...)
- Connaître l'organisation de fêtes scolaires, kermesses, représentations, spectacles, ...

Organisation pédagogique

- Organiser l'enseignement des langues vivantes, des langues et cultures d'origine, des langues régionales
- Organiser l'accueil des personnels remplaçants, des enseignants spécialisés, des personnels stagiaires
- Assurer la cohérence pédagogique des actions mises en œuvre à l'école
- Organisation des concertations avec les membres du RASFD pour choisir les modalités de travail
- L'élève - spécialisé
- Assurer le lien et la communication avec les établissements accueillant des élèves particulièrement scolarisés à l'école

Pilotage institutionnel

- Participation éventuelle à la formation des directeurs, aux réunions de directeurs
- Connaître :
 - le système éducatif,
 - les programmes (tous cycles),
 - les structures de la scolarité (du primaire à l'université)
- Fonctionnement des établissements spécialisés
- Les procédures de suivi et d'accompagnement
- Le contexte social et scolaire des familles de l'école
- La politique de la ville, le projet éducatif local, le dispositif de réussite éducative
- Organiser :
 - les évaluations nationales, la communication des résultats aux parents et leur exploitation à l'école
 - le service minimum d'accueil dans l'école
 - l'accompagnement éducatif, les activités périscolaires (CEI)
- Les stages de remise à niveau
- Aide personnalisée
- Le lien avec le collège, l'harmonisation du passage du CM2 en 6ème,
- L'élève, coordonner et assurer le suivi des projets d'aides (PMS) et les PPRE
- Assurer le suivi de la représentation de l'école au comité exécutif RAR
- Assurer le suivi, la régulation du projet d'école, sa cohérence avec les autres projets (Vie, éducation Prioritaire...)
- Assurer l'accueil, l'accueil et l'accès
- Organiser les élections au conseil d'école (groupe A, lycéens scolaires...)
- Organiser l'accueil des professeurs des écoles stagiaires
- Renforcement de l'institution auprès de la commune et des autres collectivités territoriales - interlocuteur des autorités locales



120, Rue Auguste Blanqui
75013 PARIS
Tél. 01 44 08 69 30
Fax 01 44 08 69 40
www.snuipp.fr

Paris, le 14 juin 2011

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale,
de la jeunesse et de la vie associative
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le ministre,

Depuis la rentrée scolaire, nombre de directrices et de directeurs d'école sont privés de leur aide administrative. Plusieurs milliers de contrats d'emploi de vie scolaire (LVS) affectés à cette mission n'ont pas été renouvelés faute de financement. A l'évidence, ni les 20 millions d'euros transférés au budget 2011, ni les 16 millions débloqués par Nicolas Sarkozy concernant les contrats aidés ne permettront le retour dans toutes les écoles de l'assistance administrative perdue.

Cette situation nuit au bon fonctionnement de l'école. D'année en année, l'inflation exponentielle de la charge de travail liée à la direction d'école rend plus difficile l'accomplissement de missions qui se sont complexifiées. Cette réalité illustre également que l'aide administrative ne peut se satisfaire de contrats précaires tel que le protocole de 2006 sur la direction d'école l'a institué. Aujourd'hui, la coupe est pleine. Toutes les directrices et tous les directeurs d'école ont besoin d'une aide administrative pérenne et statutaire.

Nous vous demandons, Monsieur le ministre l'ouverture de discussions sur le dossier de la direction et du fonctionnement de l'école. Les missions et les tâches des directrices et directeurs doivent être mieux définies, leur engagement au service de l'école et de la réussite des élèves, mieux reconnu et accompagné de moyens spécifiques. Dans l'immédiat, pour la rentrée, nous réclamons des mesures d'urgence pour ces personnels dans les écoles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, mes salutations les plus respectueuses.

Sébastien SIHR



Les chiffres de la rentrée



RENTREE SCOLAIRE 2011-2012

LES ELEVES

Années scolaires	Élémentaire (public)	Maternelle (public)	Total	Variation
2007/2008	3 511 600	2 232 000	5 743 600	-900
2008/2009	3 526 800	2 219 300	5 746 100	2 500
2009/2010	3 532 851	2 218 816	5 751 667	5 533
2010/2011	3 538 100	2 227 400	5 765 500	19274
2011/2012 (prévision)	3 528 500	2 241 000	5 769 500	4 000*

Source : PLF programme et bilan de la rentrée scolaire (Dgesco)

SCOLARISATION des ELEVES en SITUATION de HANDICAP (public et privé)

	Nb élèves scolarisés	Dont CLIS	Dont individuelles
2005/2006	104 824	39 830	64 994
2006/2007	111 083	39 684	71 399
2007/2008	109 682	39 634	70 048
2008/2009	114 482	40 554	73 928
2009/2010	108 466	38 684	69 782

Source : PLF 2007, 2008, 2009, 2010, 2011

SCOLARISATION des ELEVES de 2 ANS (effectifs et taux) :

année	démographie	Elèves public	Variation du nb d'élèves	Taux scol. public	Tx scol public+privé
2004/2005		164 700		21,8 %	26,1 %
2005/2006		154 141	soit - 10 559	20,3 %	24,5 %
2006/2007		147 128	soit - 7 013	18,9 %	23,4 %
2007/2008		133 807	soit - 13 321	17 %	20,9 %
2008/2009	824 280	116 949	soit - 16 858	14,2 %	18,1 %
2009/2010	812 006	94 240	soit - 22 707	11,6 %	15,2 %
2010/2011	845 125	84 852	soit - 9 388	9,96%	

Source : DGESCO

Remarque : le nombre d'élèves de 2 ans a diminué de plus de 80 000 en 7 ans. Retrouver le taux de scolarisation de 2004 nécessiterait l'ouverture de 3 200 classes (25 élèves par classe)

LES ENSEIGNANTS

Instituteurs/Professeurs des écoles : quelques données

323 445 (public – métropole + DOM) instituteurs et professeurs des écoles au 31 janvier 2010

Âge moyen : 40,3 ans

81,5 % de femmes

Temps partiel : 11,9 %

Traitement moyen : indice 511 soit un traitement brut de 2365,93 € par mois

21 % des professeurs d'école (ce taux est de 71% chez les professeurs certifiés) partent en retraite en étant à la hors-classe et seuls 2,4 % ont atteint l'indice terminal de leur carrière

Source : Carte scolaire du premier degré – rapport 2011 - MEN et services des pensions 2008

RECRUTEMENT

Total concours externes (85 % du recrutement)

2005 : 11 688

2006 : 11 019

2007 : 10 899

2008 : 9 886

2009 : 6577

2010 : 6577

2011 : 3000¹

2012 : 5000¹

Statistiques 2009²

Moyenne d'âge : 26,3 ans

Licence : 72,8 %

Bac + 4 : 13,2 %

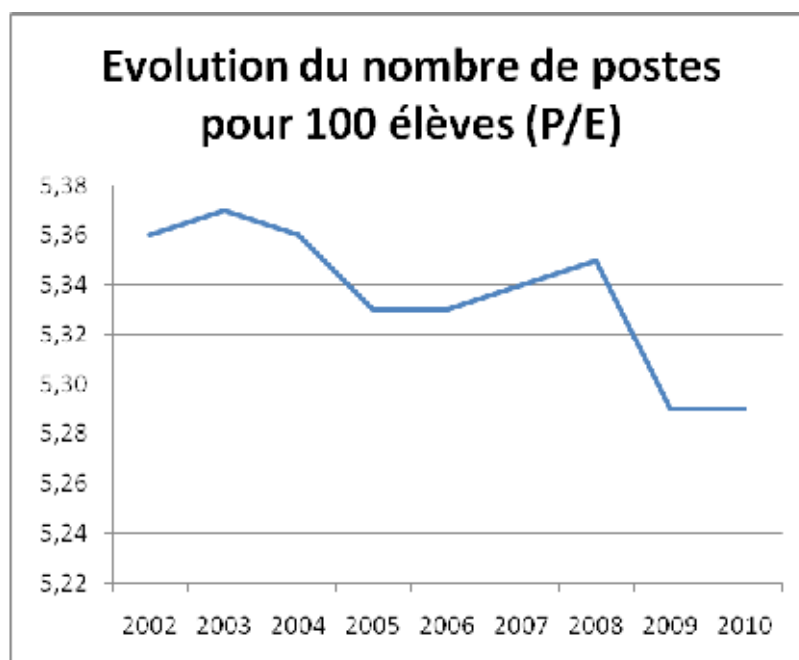
Bac + 5 : 5,2%

Source : MEN - Système d'information et d'aide aux concours du premier degré -¹ PLF- ² Note d'information Depp

EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS

2006	2007	2008	2009	2010	2011
+ 713	+ 475	+ 578	- 2191	+ 1610 postes	- 3 367 postes (<i>et suppression de 5 600 surnombres</i>)

Source : - Carte scolaire du premier degré – rapport 2011 - MEN.



LES ECOLES

Nombre

	Public (métropole+DOM)
2002/2003	52 219 dont 18 238 maternelles
2003/2004	51 664 dont 17 948 maternelles
2004/2005	51 155 dont 17 703 maternelles
2005/2006	50 668 dont 17 583 maternelles
2006/2007	50 291 dont 17 250 maternelles
2007/2008	49 928 dont 17 000 maternelles
2008/2009	49 498 dont 16 748 maternelles
2009/2010	48 975 dont 16 366 maternelles
2010/2011	48 522 dont 16 056 maternelles

Source : Les établissements, Repères et références statistiques - édition 2011

ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

Répartition des langues enseignées

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Langues régionales / autres
2005-2006	82,6 %	13,1 %	2,1 %	1,1 %	-
2006-2007	84,2 %	12,4 %	2,0 %	1,0 %	
2007-2008	88,81 %	9,52 %	1,57 %	0,94 %	0,25%
2008-2009	89,60%	8,70%	1,60%	0,80%	0,20%
2009-2010	89,20%	7,90%	2,50%	0,90%	

Source : Carte scolaire du premier degré – rapport 2011 – MEN

Remarque : les académies de Strasbourg et Nancy-Metz regroupent à elles seules quasiment la moitié des élèves apprenant l'allemand.



Carrière : salaires, revalorisation



salaires

Les enseignants prennent des « coûts »

Evolutions des crédits affectés au salaires des professeurs des écoles

en millions d'€	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Mesures générales (1)	127	106	68,7	81	83,8	29(3)
Mesures catégorielles (2)	22,71	20	58,9	61	43,5	79
Total	149,71	126	127,6	142	127,3	108

RAP 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et PLF 2011

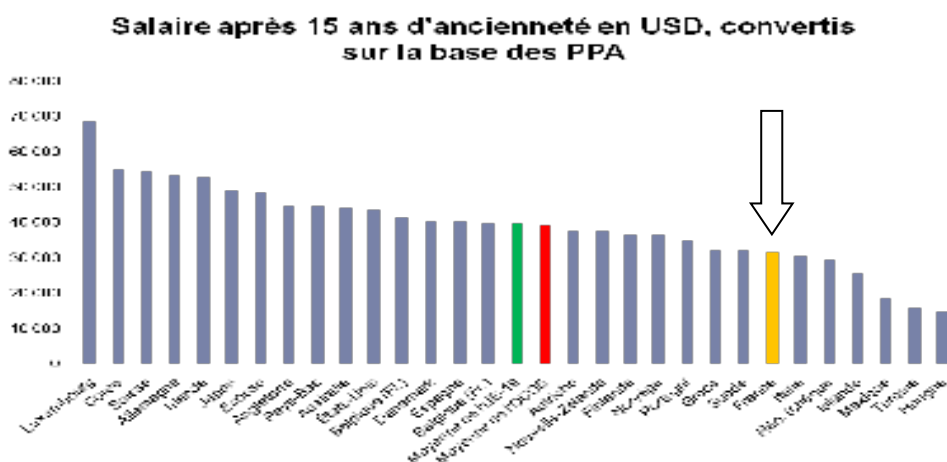
(1) prise en compte de l'évolution de la valeur du point d'indice

(2) intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles, revalorisation du début de carrière, mesures liées au pacte de carrière (droit individuel à formation, seconde carrière et mobilité, médecine du travail et santé)

(3) Les 29 millions inscrits au budget 2011 représentent l'extension en année pleine de l'augmentation de 0,5% de juillet 2010.

Les crédits pour les mesures générales correspondent à la prise en compte de l'évolution de la valeur du point d'indice fonction publique sur l'ensemble des traitements des enseignants des écoles. Ces crédits ont été divisés par plus de quatre depuis 2006. Cette très forte baisse est loin d'être compensée par la hausse des crédits pour des mesures catégorielles qui ne concernent, de plus, qu'une partie des personnels.

Comparaisons internationales (OCDE 2009) des salaires des enseignants du 1^{er} degré





REVALORISATION

Même métier, même dignité ?

ELÉMENTS CHIFFRÉS

Depuis 1990, les professeurs des écoles sont recrutés au même niveau que celui des professeurs certifiés (niveau licence puis master depuis la récente réforme de la formation). Cette revalorisation affichait l'ambition d'une unification des corps d'enseignement 1^{er} et 2nd degré et d'une égale reconnaissance du métier d'enseignant. **Vingt ans après**, où en est-on ?

Le salaire de base

Personnels de catégorie A de la fonction publique (recrutés au minimum à bac+3), le déroulement de carrière est identique et le traitement de base est calculé à partir de la valeur du point d'indice pour les professeurs certifiés (2nd degré), les professeurs des écoles et les attachés d'administration.

- Début de carrière : indice **410** (1 579,51 € nets) ;
- Dernier échelon de la classe normale : indice 658 (2 534,92 € nets) ;
- Dernier échelon Hors classe : indice 783 (3 016,47 € nets).

La grille complète des salaires des enseignants des écoles sur le site du SNUipp-FSU : <http://www.snuipp.fr/Grille-des-salaires-au-01-01-2011>

Rémunération globale moyenne des enseignants :

- 1-1^{er} degré : 1900 € avec une rémunération des débuts de carrière inférieure à **1600 €** ;
- 2-2nd degré : 2700 € avec de fortes disparités (de **1 600** à plus de 5 000 €).

La différence de rémunération entre enseignants du second degré et du premier degré s'explique par :

- Les primes et la part des heures supplémentaires ;
- La proportion plus importante d'enseignants du second degré qui accèdent à la hors-classe (voir départs à la retraite).

Les primes, indemnités et heures supplémentaires

Dans l'ensemble de la fonction publique d'Etat, elles représentent **24 %** de la rémunération globale.

- Taux de prime des cadres non enseignants de l'Etat : **53 %** ;
- Taux de prime des enseignants du premier degré : **5 %** ;
- Taux de prime des enseignants du second degré : **10 % à 15%**.

Source : DGAFP – faits et chiffres 2009-2010

Les indemnités

•L'indemnité ZEP (zone d'éducation prioritaire) bénéficie aux professeurs du 1er et 2nd degré, affectés dans ces zones. Son montant est de **96,30 €** par mois.

•L'ISSR (Indemnité de sujétion spéciale de remplacement) bénéficie aux professeurs du 1er et 2nd degré qui effectuent des remplacements (soit 7% des enseignants). Elle se calcule selon un barème kilométrique et s'applique aux jours effectifs de remplacement. Elle représente **15 %** des indemnités versées dans le premier degré.

•L'indemnité de direction d'école bénéficie aux professeurs du 1^{er} degré assurant des fonctions de direction. Elle se décompose en une part principale de **1 295,62 €** par an et d'une part variable suivant la taille de l'école :

•200 € par an pour la direction d'une école de 1 à 4 classes ;

•400 € par an pour la direction d'une école de 5 à 9 classes ;

•600 € par an pour la direction d'une école de 10 classes et plus.

Cette indemnité est majorée de 20% quand l'école se situe en ZEP.

L'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves) est perçue par les enseignants du 2nd degré. Elle représente à elle seule, plus de la moitié des indemnités versées aux professeurs du 2nd degré (**645 M€** sur les **1239 M€** d'indemnités du programme enseignement scolaire public du second degré au budget **2011**). Elle se compose d'une part fixe (**99,93 €** par mois) versée à tous les professeurs et d'une part modulable versée aux seuls professeurs principaux (266 000 professeurs principaux) (de **74,62 €** à **117,41 €**).

Les heures supplémentaires

Dans le 1^{er} degré, les 320 000 heures supplémentaires se chiffrent à **49,1 M€**, soit **0,27 %** de la masse salariale.

Le nombre d'heures supplémentaires effectués par les enseignants du 2nd degré représente plus de **6 millions d'heures (HSE et HSA)** et se chiffre à **1,076 Md€**, soit **3,67 %** de la masse salariale.

Ces heures supplémentaires effectives ne sont pas rémunérées au même taux selon les corps :

•Le taux horaire est de **24,28 €** pour un professeur des écoles classe normale (stage de remise à niveau ou accompagnement éducatif...) ;

•Le taux horaire est de **37,36 €** pour un professeur certifié classe normale.

Départ en retraite

En **2010, 31,8%** des enseignants du premier degré sont partis à la retraite au 10^{ème} échelon du corps des PE (qui en compte 11), **25,3%** avaient atteint la hors classe et seulement **3,9% le dernier échelon de la hors classe**, alors que **72,8%** des enseignants du 2nd degré partant en retraite sont à la hors classe et **49,1%** au dernier échelon de la hors classe.



Investir dans son métier?

Une indemnité d'équipement nécessaire

Alors que les enseignants des écoles sont particulièrement pénalisés par la politique salariale du gouvernement et la baisse continue du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires, le SNUipp-FSU inscrit une question récurrente pour nos collègues, celle des dépenses engagées dans le cadre professionnel.

De fait, l'exercice de notre métier nécessite un investissement individuel croissant, une actualisation permanente des connaissances, la maîtrise et l'utilisation des nouvelles technologies.

Conséquence directe de ces réalités, l'accroissement des dépenses induites par l'acquisition d'outils professionnels à la charge des personnels : matériel informatique, logiciels, ouvrages et matériels didactiques, abonnements à des revues pédagogiques...mais aussi l'achat régulier d'albums de littérature jeunesse, de tel papier ou tels outils destinés au renouvellement des activités en arts plastiques, de petit matériel pour mettre en place des moments conviviaux par exemple. Les budgets communaux, les éventuelles coopératives scolaires ne suffisent pas à couvrir ces dépenses.

Afin que soient prises en compte ces dépenses, le SNUipp demande la création d'une indemnité d'équipement pour tous les enseignants des écoles.

N.B: Un rapport parlementaire d'octobre 2009 avait d'ailleurs suggéré une telle mesure.

Guillaume investit dans son métier

Affecté à cette rentrée sur une classe à double niveau de cycle 3, Guillaume, qui entame sa deuxième année d'exercice, doit renouveler une partie de ses ouvrages didactiques :

Guides du maître "Cap Maths" pour CM1 et CM2, méthode d'anglais et CD-Rom : 140 euros
15 séquences de géographie RETZ : 40 euros

Comme il prépare beaucoup de séquences et de supports pédagogiques à partir d'outils informatiques, il utilise en classe un vidéoprojecteur. L'école où il est nommé ne dispose pas d'un tel appareil. Qu'à cela ne tienne!

un vidéoprojecteur eb-x92 : 360 euros
un scanner Canon LIDE : 110,60 euros
une imprimante Canon MG 5 : 150,60 euros
Consommables (deux ou trois jeux de cartouches pour l'année) 100 euros

Total : 901,20 euros



Communiqué de presse

Evaluer les enseignants pour donner de la valeur au métier

Le ministre a décidé d'ouvrir un chantier sur l'évaluation professionnelle des enseignants. Première étape, il a présenté aux organisations syndicales le bilan d'une consultation en ligne réalisée auprès de plus de 4 600 enseignants par un cabinet de conseil.

La synthèse des résultats livre un constat sans surprise : le système actuel d'évaluation des enseignants est à bout de souffle. Les enseignants le jugent inefficace et injuste. Le temps d'observation et d'analyse est beaucoup trop bref, l'enseignant étant alors observé dans des conditions artificielles. La note, déterminant fortement l'évolution de la carrière, prend le pas sur la dimension de conseil et de réflexion. Et, ce dans un contexte où la formation continue est réduite à sa portion congrue.

Ce constat, que le SNUipp-FSU a déjà mis en lumière, notamment lors de son enquête sur le travail enseignant rendue publique le 19 mai dernier, invite au changement. Si ce chantier est difficile, il n'en reste pas moins attendu. Ne pouvant se résoudre à l'immobilisme, le SNUipp-FSU interviendra dans les négociations qui vont s'ouvrir pour améliorer le système d'évaluation des enseignants. D'ores et déjà, il veillera à ce que l'évaluation ne se réduise pas à un contrôle administratif et à une opération de classement des enseignants selon un mérite largement arbitraire. A contrario, l'évaluation des enseignants doit redonner de la valeur au travail des professionnels pour que celui-ci soit toujours et encore un levier d'amélioration des apprentissages des élèves.

Pour le SNUipp-FSU, ce sujet mérite un réel travail de concertation s'appuyant sur l'éthique, la clarté et l'équité.

Paris, le 6 juin 2011



Actualités du SNUipp



Droit à l'Éducation et solidarité internationale

En France, le SNUipp-FSU demeure préoccupé par certaines atteintes au droit à l'éducation.

C'est le cas notamment pour les **enfants de parents en situation irrégulière**. La politique du gouvernement en matière d'accueil et de droit au séjour des étrangers, conduit régulièrement au placement en centres de rétention administrative et à l'expulsion de familles dont les enfants sont pourtant régulièrement scolarisés dans notre pays. Il contrevient ainsi directement à plusieurs dispositions de Convention internationale relative aux droits des enfants, (CIDE) comme le comité des droits de l'enfant de l'ONU lui en a d'ailleurs récemment fait le reproche.

Le SNUipp-FSU poursuit son engagement aux côtés du Réseau éducation sans frontières (RESF) pour que cesse cette injustice faite à nos élèves parmi les plus fragiles.

Il en va de même concernant la situation faite aux **enfants roms**, dont les conditions de scolarisation sont particulièrement difficiles. Les obstacles matériels et administratifs mis en œuvre tant par le gouvernement que par certaines collectivités locales empêchent ou compromettent toujours la scolarisation de nombreux enfants. Le SNUipp-FSU, membre du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation, agit pour que ce droit soit respecté, tant pour la scolarisation que pour l'accès aux services périscolaires.

Partout dans le monde, une éducation de qualité et la revalorisation de la condition enseignante sont des enjeux majeurs du développement économique et social.

Le SNUipp-FSU participait en juillet dernier au **congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation** à Cape Town (Afrique du sud). L'occasion de mesurer combien, au delà des situations spécifiques, les enseignants font face aux mêmes défis. Réduction de l'investissement public, qualité de la formation, conditions de travail et rémunérations sont des enjeux partagés par tous afin d'avancer vers une éducation publique de qualité pour tous les enfants.

Comme à chaque rentrée, le SNUipp-FSU s'associe à la **campagne de solidarité « un cahier, un crayon » organisée par Solidarité Laïque**, ONG de développement de l'éducation dont nous sommes membres. cette initiative consiste en une collecte de matériel scolaire neuf afin d'équiper les classes d'un pays en développement. Il s'agit cette année d'Haïti, dont le système éducatif a été particulièrement meurtri par le séisme de 2010. Même modeste au regard des immenses besoins, notre participation à cette opération témoigne de l'engagement des enseignants des écoles pour le droit à l'éducation partout dans le monde.



Le SNUipp organise une Université d'automne en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et la MGEN. Chaque année, elle réunit 450 enseignants à qui le SNUipp offre un lieu de rencontres, de débats et de confrontations.

La nécessaire réflexion sur la transformation du système éducatif, de l'école, du métier d'enseignant aura une fois encore toute sa place pendant trois jours, **les 21, 22 et 23 Octobre 2011 à Port Leucate dans l'Aude.**

Des enseignants des écoles, des pédagogues, des sociologues, des formateurs, des spécialistes de l'école et du système éducatif pourront débattre, confronter leurs points de vue et faire progresser la réflexion sur des questions essentielles comme celles de la réussite de tous, de l'égalité des chances, de l'éducation artistique, de la lecture, de l'école maternelle, la laïcité ou des missions de l'école ...

Le vendredi, l'université d'automne s'ouvrira avec une plénière consacrée à l'éducation artistique . ***Didier LOCKWOOD***, grand violoniste de jazz et vice-président du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle interviendra sur « ***la réconciliation du sensé et du sensible*** ».

Le dimanche, c'est ***François DUBET***, sociologue spécialiste des questions éducatives, qui posera la question de « ***ce que doit offrir l'école*** »

Près de 30 autres conférences-débats traiteront, entre autres :

✓ **de violence à l'école**
Avec ***Eric Debarbieux***

✓ **d'éducation artistique**

Avec le réalisateur Gilles Porte, Philippe Joutard, Joëlle Gonthier, Philippe Auzet

✓ **de difficulté scolaire**

Avec Serge Boimare, Valérie Barry-Soavi, Jean-Louis Auduc, Isabelle Montfortet, Philippe Clément

✓ **d'évaluation**

Avec Xavier Pons

✓ **de l'enseignement du français et de littérature de jeunesse**

Avec Annie Camenisch, Sylvie Dardaillon, Edouard Gentaz

✓ **de mathématiques, de sciences et de nouvelles technologies**

Avec Rémi Brissiaud, Mireille SAUTER, Joël Lebeaume, Isabelle Compiègne, Mathieu Tricot, Christine Menzaghi

✓ **de la maternelle**

Avec Véronique BOIRON, Françoise LECLAIRE, Roger LECUYER

✓ **de géographie, de langue vivante, de danse,**

Avec Thierry Philippot, Les passeurs de danse

✓ **d'inégalités filles-garçons, du lien famille/école, des enfants de migrants**

Avec Gaël Pasquier, Pierre Périer, François Giraud

✓ **de scolarisation des enfants en situation de handicap**

Avec Philippe Miet



(Fenêtres sur Cours)

Une nouvelle formule

L'hiver dernier, une enquête de lectorat réalisée par Ipsos pour notre journal confirmait sa place dans le monde éducatif et les attentes sympathiques mais exigeantes des lecteurs.

De quoi nous motiver pour améliorer encore le journal de l'école et des enseignants du primaire qu'est *(Fenêtres sur cours)*. Une nouvelle formule offre dès cette rentrée plus d'informations, plus d'analyses, plus de témoignages, plus d'échanges et de débats. Le rubricage a été repensé, les interviews et les graphiques multipliés, le nombre d'informations et d'entrées augmenté, la maquette modernisée...

Après la mise en ligne l'an dernier du nouveau site *www.snuipp.fr*, plus structuré, plus complet et plus interactif, et celle, cette année de *neo.snuipp.fr* dédié aux débutants, le syndicat, soucieux de transformer l'école pour la réussite de tous les élèves, multiplie les sources d'informations et de débats ainsi ouvertes à l'ensemble de la profession.





Premières classes

Un site du SNUipp dédié aux jeunes enseignants

A cette rentrée, le SNUipp propose aux débutants dans le métier un nouveau site pour les accompagner dans leur carrière.

Il se compose de 4 parties : l'exercice du métier (outils, progressions, partenaires...), le déroulement de la carrière (affectations, temps de travail, rémunérations,...), l'organisation du SNUipp-FSU (histoire du syndicat, publications, ...) et une partie dédiée aux étudiants (concours, année de stage).

Il présente des outils concrets pour comprendre l'école et organiser les apprentissages. Il permet également de contacter chaque section départementale du SNUipp, de se syndiquer, d'avoir accès à toutes les circulaires administratives. Les publications du SNUipp, dont (*Fenêtres sur Cours*), y sont téléchargeables en ligne.

Un outil nécessaire et rapide d'accès, pour une aide en ligne complète !

Une clef USB sera distribuée à tous les PES. Elle donne un accès direct au site.

Premières classes

neo.snuipp.fr

Pour l'école, on ne doit pas se priver.

SNUipp-FSU

Bienvenue sur cet espace destiné à vous accompagner dans votre entrée dans le métier. Des questions, des remarques, des propositions : neo@snuipp.fr

Rechercher :

Mon métier, ma classe

- La classe
 - Maternelle
 - Nouvelles technologies
 - Outil
 - Programmes, progressions
- Le système éducatif
- Les formateurs, les partenaires.

La carrière

- Affectation, mutation
- Conqûes, absences
- L'année de stagiaire
- Rémunérations, prestations
- Représentants du personnel - IA

Dernière publication du SNUipp-FSU

(fenêtres sur cours)

L'EUROPE FACE À L'ÉCHEC SCOLAIRE



Une application SNUipp pour iPhone à la rentrée

Compte tenu de la progression exponentielle de l'usage des terminaux mobiles (smartphones, tablettes...), le SNUipp a développé une application pour iPhone.

Disponible gratuitement, elle permettra d'avoir accès aux informations du site du SNUipp, et offrira de nouveaux services pratiques.

Cette application sera par la suite développée pour les autres types de smartphones.



L'actualité : accès aux principales rubriques du site :

Le fait du jour, l'enfant, l'école, le métier, la carrière, le syndicat ;

Ces informations sont actualisées chaque jour.



Pratique :

Changement d'échelon, changement de département, rémunération...

Un module de calcul spécifique donnera une réponse personnalisée



Le SNUipp :

Connaître le syndicat, trouver et contacter la section départementale de son département.

La carte d'identité du SNUipp, localiser le siège de la section départementale...





« Une école, des élèves » *Un film pour débattre*

Comment faire rentrer tous les élèves dans les apprentissages ? Pourquoi faire travailler les élèves en groupe ? Quelle place donner aux représentations des élèves, à leurs erreurs ? Comment les faire accéder à une culture exigeante ? Et puis, comment échanger, en équipe, sur ses choix pédagogiques ? Tel est le pari d'une équipe, filmée au printemps dernier dans une école parisienne.

Ce film du SNUipp a été tourné à l'école des Amadiers du 20^{ème} arrondissement, située en Education prioritaire. Rebecca Houzel, documentariste, y a installé sa caméra, pour y suivre le travail d'une équipe qui a fait de cette question de l'hétérogénéité son projet d'école. Du CP au CM, on y voit comment les enseignants, au fil du travail quotidien, pensent l'hétérogénéité. De la sollicitation de Corinne pour que chacun lui dise « comment tu sais que tu sais » à la mise au travail en groupe pour favoriser l'investissement dans la tâche, de l'explicitation des règles d'orthographe en partant des représentations des élèves à la confrontation des interprétations d'un texte poétique... ce film illustre l'extraordinaire du travail ordinaire dans une école comme tant d'autres. Il montre le professionnalisme des enseignants qui échangent sur leurs différentes approches de l'hétérogénéité, pour enrichir leurs pratiques.

Déjà programmée dans de nombreux départements, la projection de ce film sera le point de départ d'une réflexion des enseignants des écoles sur les enjeux de l'école, sur la nécessaire transformation, et l'interrogation sur la manière dont on peut, aujourd'hui mieux répondre aux besoins des élèves et travailler, ensemble à la réussite de tous.

